



société  
**HIPPIQUE**  
**FRANÇAISE**



# Note financière 2024

## ENDURANCE - Finales Nationales

Mise à jour le 5 août 2024

Société Hippique Française  
261 rue de Paris  
93100 Montreuil  
[www.shf.eu](http://www.shf.eu)

Secrétariat technique  
01.53.59.31.31  
[contact@shf.eu](mailto:contact@shf.eu)



# 1 Table des matières

2	GENERALITES.....	2
2.1.	Champ d'application de la présente note et généralités.....	2
2.2.	Adhésion .....	2
2.3.	Races Affiliées .....	2
2.4.	Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique .....	2
2.5.	Déclaration des chevaux .....	2
2.6.	Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney.....	2
2.6.1.	Forfait.....	2
2.6.2.	Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve.....	3
2.6.3.	Rattrapage d'engagement .....	3
2.6.4.	Changement d'épreuve.....	3
2.6.5.	Changement de cavalier, de cheval ou poney .....	3
3	ENDURANCE.....	4
3.1.	Engagements.....	4
3.2.	Dotations.....	4
3.2.1.	Cycle Classique .....	4
3.2.2.	Cycle Libre .....	4
3.2.3.	Championnats Cycle Classique.....	4

## 2 GENERALITES

### 2.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2024. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu).

Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

### 2.2. Adhésion

Conformément à l'article 4.3 du règlement général des épreuves des jeunes chevaux et poneys, les cavaliers participant aux épreuves Cycle Classique Jeunes Chevaux CSO, CCE, dressage (Qualification, CIR et Finales Nationales) devront être adhérents de la Société Hippique Française.

Le montant de l'adhésion est de 50 € pour une année civile. Celle-ci se règle en ligne sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu)

### 2.3. Races Affiliées

Les races énumérées ci-après sont affiliées à la SHF :

#### **Pour les races de Chevaux :**

Arabe et Demi-Sang Arabe, Anglo-Arabe, Cheval de dressage français et Selle-Français

#### **Pour les races de Poneys :**

Connemara, Criollo, Dartmoor, Fjord, Haflinger, Highland, Irish-Cob, Islandais, New Forest, Poney Français de Selle, Shetland et Welsh.

### 2.4. Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique

Selon l'article 3.1.1.2 du règlement général des épreuves des jeunes chevaux et poneys, tout équidé participant au circuit Cycle Classique de race non affiliée à la SHF et n'ayant pas délégué le contrôle des performances à la SHF devra s'acquitter d'un droit d'entrée annuel sur FFE COMPET.

Le montant annuel est fixé ainsi :

- Chevaux courant dans les disciplines du CSO et/ou Concours Complet : 120 €
- Chevaux courant dans la discipline du dressage : 40 €

### 2.5. Déclaration des chevaux

Pour permettre son engagement en épreuves d'élevage, un jeune cheval/poney doit au préalable être inscrit sur la liste SHF sur [www.shf.eu](http://www.shf.eu). Pour cela, il devra être déclaré sur le compte SHF de son propriétaire, identique au propriétaire SIRE.

Si le propriétaire déclaré ne correspond pas au propriétaire officiel SIRE, le déclarant devra s'acquitter d'une pénalité de 60€ pour que le cheval/poney puisse participer au circuit.

### 2.6. Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

#### 2.6.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la SHF (art. 2.3.2.3).

### **2.6.2. Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve**

Les conditions d'un rattrapage sont définies à l'article 2.3.2.2 du Règlement général des épreuves jeunes chevaux et poneys.

### **2.6.3. Rattrapage d'engagement**

Les délais de rattrapage sont généralement de 24h. Il convient de se reporter aux informations publiées dans les avants-programmes des Finales Nationales.

Le montant de la pénalité pour le rattrapage d'un engagement est le montant de l'engagement limité à la somme de 100 €. Lors d'un rattrapage d'engagement, le montant de l'engagement et la pénalité sont prélevés séparément.

### **2.6.4. Changement d'épreuve**

Les changements d'épreuve ne sont pas autorisés.

### **2.6.5. Changement de cavalier, de cheval ou poney**

#### **2.6.5.1. Changement de cavalier**

Les changements de cavalier sont autorisés sur les Finales Nationales. Les changements de cavalier doivent être déclarés avant le début de la première épreuve d'un championnat, en CSO, Hunter, Dressage et Endurance ou du premier test, en CCE et Attelage. Les concurrents concernés doivent présenter au jury, au plus tard une demi-heure avant le début de l'épreuve, leur licence compétition ou, à défaut, une copie d'écran internet montrant la catégorie de compétition de leur licence, le livret d'identification de leur cheval/poney, et un numéro de compte engageur. Sur une Finale nationale de sauts d'obstacles ou de dressage, le Président du jury est habilité à autoriser le changement de monte entre la 1ère et la 2ème épreuve et/ou la 3ème épreuve en cas de force majeure.

#### **2.6.5.2. Changement de cheval ou poney**

Les changements de monture sont interdits sur les finales nationales.

### 3 ENDURANCE

#### 3.1. Engagements

Finale Cycle Classique En €	
5 ans/80 kms - Vitesse régulée	111
6 ans/100 kms - Vitesse régulée	141

Finale Cycle Libre En €	
Cycle Libre 4 ans/40 kms – Vitesse régulée	45
Cycle Libre 5 ans/60 kms – Vitesse régulée	50
Cycle Libre 6 ans/80 kms – Vitesse régulée	70

#### 3.2. Dotations

##### 3.2.1. Cycle Classique

La prime d'un cheval qualifié lors des finales est :

	En €
5 ans/80 kms - Vitesse régulée	333.00
6 ans/100 kms - Vitesse régulée	423.00

##### 3.2.2. Cycle Libre

	En €
Cycle Libre 4 ans/40 kms – Vitesse régulée	135
Cycle Libre 5 ans/60 kms – Vitesse régulée	150
Cycle Libre 6 ans/80 kms – Vitesse régulée	210

##### 3.2.3. Championnats Cycle Classique

Une prime est attribuée aux chevaux classés ELITE, EXCELLENT, TRES BON suivant le barème suivant :

Prime cheval qualifié en €	Elite	Excellent	Très Bon
5 ans	715	357	178.75
6 ans	1 070	535	267.50